AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0458
FR0000066755-FS0200

27 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HAULOTTE GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2014, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2014, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP, et détenir, pour le compte desdits clients, 1 558 319 actions HAULOTTE GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,20% droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HAULOTTE GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 214 129 actions représentant 48 724 815 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.